



Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement

Opération : Lotissement « le Clos du Rousset » – COMMUNE DE SAINT JUERY

PREAMBULE

Le lotissement « LE CLOS DU ROUSSET » a fait l'objet d'une réalisation par un aménageur privé. Une association syndicale de propriétaires s'est constituée représentée par son président Monsieur CALVARIO MARQUES Richard.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement des voiries internes dénommées rue des Pinsons, rue des Mésanges et impasse des Fauvettes ont été créées ainsi que des réseaux assainissement.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé de l'association syndicale des propriétaires. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

-L'association syndicale de propriétaires représentée par Monsieur CALVARIO MARQUES Richard

-La communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée pour son service assainissement par Monsieur Pierre DOAT, vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

B – OUVRAGES CONCERNES

Le président de l'association syndicale des propriétaires invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages cités ci-dessous :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 270 ml de canalisation PVC diamètre 200 mm, 10 regards de visite diamètre 1000 mm et 23 branchements individuels.

- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 116 ml de tuyau annelé diamètre 400 mm, 82 ml de tuyau annelé diamètre 300 mm, 16 ml tuyau PVC diamètre 200 mm, 8 grilles avaloirs et 5 regards de visite diamètre 1000 mm.

C – REMISE D'OUVRAGES

Le président de l'association-syndicale des propriétaires et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités,

- la remise des ouvrages par le président de l'association syndicale des propriétaires représenté par Monsieur CALVARIO MARQUES Richard est constatée
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

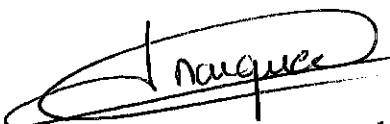
Fait à Saint-Juéry, le 15/01/2018

Fait à Albi, le 29 JAN. 2018

Pour le président de l'association des propriétaires

Pour le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Monsieur
Richard CALVARIO MARQUES



Le vice- président délégué à
l'assainissement
Pierre DOAT

